

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE142421028**

**Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 \$ \$ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 \$ + incidences : 0 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 18 août 2014

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### *La commission :*

#### *Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

#### *Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

#### *Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 18 août 2014

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE142421028, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 \$ \$ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 \$ + incidences : 0 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE142421028**

**Accorder un contrat à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et sur la rue Sir-George-Simpson, entre la 38e et 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 435 574,72 \$ \$ contingences et taxes incluses (contrat: 3 435 574,72 \$ + incidences : 0 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1409 - (6 soumissionnaires).**

À sa séance du 30 juillet 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1142421028. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE142421028 qui lui avait été confié. Des responsables de l'arrondissement de Lachine ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent à la reconstruction complète des conduites d'égout unitaires, des conduites d'eau secondaires, des entrées de service jusqu'aux limites des propriétés. La réfection du pavage et de sections de trottoirs est aussi incluse aux travaux. Sommairement, les travaux sur la 48e Avenue consistent au remplacement d'un égout combiné (± 340 mètres linéaires), au remplacement de l'aqueduc (± 370

mètres linéaires), aux travaux de pavage ( $\pm 3\,400$  mètres carrés), à la reconstruction de trottoirs ( $\pm 450$  mètres linéaires) et aux travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Les travaux sur la rue Sir-George-Simpson consistent au remplacement d'un égout combiné ( $\pm 650$  mètres linéaires), au remplacement de l'aqueduc ( $\pm 790$  mètres linéaires), aux travaux de pavage ( $\pm 7\,300$  mètres carrés), à la reconstruction de trottoirs ( $\pm 1\,000$  mètres linéaires) et aux travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2014 pour les terminer au printemps 2015. Toutefois, la 2e couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un an après la fin des travaux.

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 48e Avenue et de la rue Sir-George-Simpson par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. L'appel d'offres pour les travaux s'est déroulé du 1er au 17 avril 2014 et six soumissionnaires ont déposé une soumission sur 13 preneurs du cahier des charges. Après analyse, quatre soumissions ont été jugées conformes. La soumission de Catalogna et Frères a été déclarée non conforme puisque cette entreprise ne détenait pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers au moment du dépôt de la soumission. La soumission de Groupe Vespo a été déclarée non conforme puisque qu'elle n'était pas signée.

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 22,48 % à l'estimation détaillée des professionnels externes. Après vérification auprès de la firme Cima+, ceux-ci trouvent les prix très bas (à l'avantage de la Ville). Le contexte actuel de la construction fait en sorte qu'il n'y a pas beaucoup de contrats en soumission cette année. De plus, historiquement, les soumissions en début d'année sont plus basses. Ces deux raisons ensemble font en sorte que le soumissionnaire en question est arrivé à des prix très agressifs voire à perte pour certains articles. Certains prix ont été coupés de façon très importante. Finalement il n'y a qu'un écart de 5,9 % entre la moyenne des soumissions et l'estimé de Cima+, ce qui est considéré comme acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas est de 39,56 %. Ceci peut être aussi attribuable au fait que le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très agressifs. Le deuxième plus bas soumissionnaire est en effet beaucoup plus près de l'estimation et de la moyenne des prix.

De façon générale, l'ensemble des prix de la plus basse soumission est plus bas que ceux de l'estimation des professionnels externes.

Les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que l'arrondissement entendait apporter une attention particulière à la surveillance du chantier pour limiter les dépenses contingentes.

Les membres ont aussi demandé pourquoi le présent contrat et le contrat étudié dans le mandat SMCE142421034 n'avaient pas fait l'objet d'un seul contrat dans la mesure où il s'agit de travaux identiques menés dans le même secteur. Les représentants de

l'arrondissement ont expliqué que la priorisation des travaux relève du Service de l'eau. Ils ont aussi fait valoir que certains travaux doivent nécessairement être réalisés en premier pour des raisons liées aux bonnes pratiques en matière de génie civil. Ainsi, le choix de procéder avec deux contrats permet de ne pas être obligé de fermer complètement toute une rue et d'aussi tenir compte de l'achalandage routier et des besoins des résidents.

Les membres ont aussi bien compris que ces travaux étaient requis depuis déjà quelques années et que leur réalisation prochaine était souhaitable.

Les membres de la commission ont aussi souligné la qualité et la rigueur de la présentation qui leur a été faite et la pertinence de l'analyse préparée par l'arrondissement pour expliquer les écarts de prix entre les soumissionnaires et entre l'adjudicataire et l'estimation. Ils ont aussi jugé que les hypothèses énoncées par l'arrondissement pour expliquer les décisions de certains preneurs du cahier des charges de ne pas déposer de soumission étaient fort vraisemblables.

Enfin, comme l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 avril et que la soumission de l'adjudicataire proposée est valide pour une période de 120 jours, les membres de la commission ont invité l'arrondissement à prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de la validité de la soumission au moment de l'octroi du contrat.

Par ailleurs, les commissaires ont manifesté leur étonnement face à l'absence d'un représentant du Service de l'eau lors de la présentation de ce dossier, surtout considérant le fait que l'arrondissement avait demandé cet accompagnement. Ils considèrent qu'une telle présence aurait été souhaitable dans la mesure où la majorité des coûts de ce contrat et la planification des travaux relèvent du Service de l'eau.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de l'arrondissement de Lachine pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE142421028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.